

Α

D-3.15 m

9.2

C-2.5 mm

0.5

B-2 n

0.0



De Sangosse METAREX DUO											\			(A)	XI2-44			SULKY
Kg/ha Km/h	3	4	5	6	8	10								啞	12 28	24 36	32 44	D=0,811
10	8,2	8,3	8,5	8,6	8,8	9,1												0.0
12	8,3	8,4	8,6	8,7	9,1	9,4								12	132	130		
14	8,3	8,5	8,7	8,9	9,3	9,6												
10	8,3	8,5	8,6	8,8	9,1	9,4									1			
12	8,4	8,6	8,8	9,0	9,4	9,8								15	134	132		
14	8,5	8,7	8,9	9,2	9,6	10,1									1			
10	8,4	8,6	8,8	9,0	9,4	9,8												200000000000000000000000000000000000000
12	8,5	8,7	9,0	9,2	9,7	10,2								18	136	133	123	
14	8,6	8,9	9,2	9,5	10,0	10,6												0.00 3.01
10	8,5	8,7	8,9	9,2	9,6	10,1								II I	1			5.00
12	8,6	8,9	9,2	9,5	10,0									21	137	134	126	
14	8,8	9,1	9,4	9,7	10,4	11,0									1			1931931931
10	8,6	8,8	9,1	9,4	9,9	10,4												
12	8,7	9,1	9,4	9,7	10,3	11,0								24		137	129	
14	8,9	9,3	9,6	10,0	10,7	11,5												2 0 5 5
10	8,7	9,0	9,3	9,6	10,3	10,9								II I	1			
12	8,9	9,3	9,6	10,0	10,7	11,5			\perp					28	1	141	134	
14	9,1	9,5	9,9	10,4	11,2	12,1									1			2000 000
10																		1000
12														32				
14																		
10								\sqcup						ا مم اا				
12	<u> </u>				_			\vdash	\rightarrow		+	+		36	1			
14			l	l	<u> </u>				- 1		1	1						
10														,,				F . T
12														40				Facteur T = 0,18
14																		
10	<u> </u>				_			\sqcup	\perp			\perp		,,	1			
12				_				\vdash				\perp		44	I			

METAREX® DUO - AMIM n° 2190173 - Phosphate ferrique IPmax 16.2 g/kg, Métaldéhyde 10 g/kg- Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE. P102 Tenir hors de portée des enfants. P262 Eviter tout contact avec la peau. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P391 Recueillir le produit répandu. P301+P310 En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin. P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'éau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto- DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros. 300 163 896 RCS Agen. N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896. Bonnel - CS10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **FEVRIER 2021.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur www.ciblage-anti-limaces.fr - Résultats affichés en comparaison à METAREXINO.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Conditions générales: les valeurs de réglages des épandeurs et des microgranulateurs sont données à titre indiratif. En effet, le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fondion des conditions et services de la charge partier en partier par ai alleurs que les épandeurs de un marché peuvent, eux aus, présente des variations improfacient in destinant, même an adoptant les enfects (aux d'hyporophier) et partitions par les répandeurs des épandeurs des épandeurs des la condition des répatitions ne différent de celles souhaitées, DE SANGOSE recommande à chaque utilisateur de vérifer la validiré des régalages adopties.